© Martin Leers - www.martinleers.com

Comment mon don est-il utilisé ?

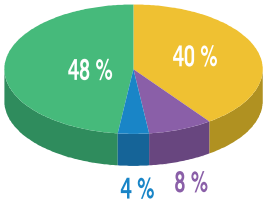

- Actions et mobilisations
- Collecte de dons
- Fonctionnement général et vie associative
- Revue

Totalement indépendants de l'État, nous dépendons exclusivement du soutien de nos donateurs.

En nous soutenant par un don régulier, vous sécurisez la planification de nos actions et campagnes à venir.

Chaque année, un commissaire aux comptes certifie nos comptes et notre bonne gestion.

Pour toute question relative aux dons, legs, donations et à la gestion du Réseau, contactez- nous : contact-donateurs@sortirdunucleaire.fr ; 04 78 28 29 22

Je soutiens le Réseau par un don régulier

WEB

Mandat de prélèvement SEPA en faveur du Réseau "Sortir du nucléaire"

N° ICS : FR72ZZZ434147

Je choisis de soutenir le Réseau "Sortir du nucléaire" dans la durée, si ma situation le permet, d un montant de :

☐ **10 €** par mois ☐ **15 €** par mois ☐ **20 €** par mois

☐ . . . . . **€** par mois (montant à votre convenance)

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
Réseau "Sortir du nucléaire"
9, rue Dumenge
69317 LYON CEDEX 04

Mandat de prélèvement SEPA en faveur du Réseau "Sortir du nucléaire"

Type d'encaissement : récurrent - Référence Unique du Mandat : . . . . . *Elle vous sera communiqué lors de l'enregistrement de votre mandat.*

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Les coordonnées de votre compte (Joignez également un relevé d'identité bancaire)

Numéro d identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) :

Code international d identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Réseau "Sortir du nucléaire" à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Réseau "Sortir du nucléaire". Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Fait à :

Le :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :